

HOTEL RELAIS SAINT GERMAIN

Concours littéraire « Les Nouvelles du Relais-Saint-Germain»

REGLEMENT COMPLET

ARTICLE 1. OBJET DU REGLEMENT

Yves Camdeborde, propriétaire de l'Hôtel 4**** Le Relais-Saint-Germain, organise un concours littéraire, appelé « Les Nouvelles du Relais-Saint-Germain».

ARTICLE 2. PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous les auteurs francophones majeurs, à l'exception des membres du Jury, des membres organisateurs, du comité de lecture et de leurs familles.

Chaque participant s'engage à ne présenter qu'une seule nouvelle originale (qui n'a jamais été primée lors d'un précédent concours littéraire) et assure que sa nouvelle n'a jamais été publiée ou présentée, aux mêmes périodes, à un autre concours de nouvelles.

Chaque participant garantit par sa participation qu'il est le seul et unique auteur de l'œuvre envoyée.

ARTICLE 3. FRAIS DE PARTICIPATION

L'inscription au concours est gratuite.

ARTICLE 4. DATES

Le concours est ouvert à partir du 29 juin 2020.

La clôture de réception des nouvelles est le 30 septembre 2020 (date de réception du mail faisant foi).

La remise des prix aura lieu au mois de novembre 2020, lors d'un apéritif littéraire à Paris. Tous les participants seront informés à l'avance par mail de l'événement. Seuls les lauréats présents recevront leurs prix.

Les organisateurs du concours ne prennent pas en charge les frais de transports jusqu'au lieu de la remise de prix qui se trouve à Paris.

ARTICLE 5. OBJET DU CONCOURS

L'objet du concours est de soumettre à un jury composé pour l'occasion, une nouvelle policière originale et inédite dont le thème est : UNE NUIT A L'HOTEL et dont un des éléments essentiels sera un POT AU FEU.

Pour rappel, une nouvelle est un texte court, en prose, faisant intervenir quelques personnages et dont l'action débute et s'achève dans ce seul épisode.

ARTICLE 6. LA FORME DE LA NOUVELLE

Format de pages : A4, toutes numérotées.

Logiciel utilisé : word

Interligne : 1,5

Taille de la police : 12

Police utilisée : Times new roman, calibri ou arial

Marges de 3 cm en haut, en bas et sur les côtés.

Nombre maximum de signes : 10 000 signes espaces compris.

Le titre de la nouvelle figurera en tête de la première page, ce titre devant être différent de celui du concours.

ARTICLE 7. ANONYMAT

A réception par les organisateurs, chaque nouvelle sera numérotée de façon anonyme avant d'être transmise au comité de lecture et aux membres du jury. Elle ne devra donc présenter aucun signe distinctif (dessin, couleurs, annotation particulière, symbole...).

Afin de respecter cet anonymat, le nom et le prénom de l'auteur seront inscrits uniquement sur le bulletin d'inscription qui se trouve en bas de ce document et fera office de page de garde.

Seules les nouvelles respectant toutes ces recommandations seront prises en compte.

ARTICLE 8. ENVOI DE VOTRE PRODUCTION

Les nouvelles seront adressées par mail à l'adresse suivante : nouvelles@camdeborde.com

A réception, nous communiquerons avec vous uniquement par mail.

ARTICLE 9. SELECTION DU JURY

Le jury sera attentif tant au respect du format propre à la nouvelle, à l'originalité du récit, des personnages et de la chute de l'histoire qu'au respect du thème imposé et des règles de présentation propre à ce concours.

Le jury accordera également une attention forte à la qualité littéraire, au style des nouvelles.

ARTICLE 10. NUMERUS CLAUSUS

A partir de 200 nouvelles reçues, le Jury peut décréter la clôture par anticipation.

Au dessous de 40 nouvelles reçues, le jury se réserve la possibilité d'annuler le concours

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix, en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés.

ARTICLE 11. LECTURE DES NOUVELLES

Un comité de lecture effectuera une pré-sélection des nouvelles, lesquelles seront ensuite soumises à l'appréciation d'un jury. Les décisions du jury et de son président sont confidentielles et sans appel.

Le jury est composé d'écrivains, de lecteurs et de professionnels de l'écriture. Le jury décide de l'attribution ou non des prix prévus et de l'attribution éventuelle de mentions spéciales. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée.

ARTICLE 12. DIFFUSION

Les organisateurs du concours se réservent tout droit pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés. Les lauréats s'engagent, du seul fait de leur participation, à ne pas demander de droits d'auteurs dans le cadre de cette publication.

Cependant, l'auteur(e) demeure propriétaire de son œuvre.

ARTICLE 13. LES PRIX

Les lauréats seront prévenus individuellement, par les organisateurs. La remise des prix aura lieu dans le courant de l'automne 2020 à Paris.

1^{er} prix : une nuit à l'hôtel Relais Saint Germain et 1500 euros

2^{ème} prix : une diner pour 2 personnes au Comptoir du Relais-Saint-Germain

3^{ème} prix : une caisse de 6 bouteilles de vin

En outre, le poids des 3 candidats, sera donné en nourriture au Secours Populaire.

ARTICLE 14. ACCEPTATION

La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

CONCOURS LITTERAIRE

LES NOUVELLES DU RELAIS-SAINT-GERMAIN

Première édition

Fiche d'inscription 2020

(Ce document sera la page de garde de votre nouvelle)

Cadre réservé aux organisateurs Numéro d'attribution :

NOM : Prénom :

Pseudonyme éventuel :

Titre de la nouvelle :

Date de naissance :

Adresse :

.....

N° téléphone :

E- mail :

Date d'envoi :